

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**  
**DU SUD NIVERNAIS**  
**DU 13 NOVEMBRE 2018**

Le 13 Novembre 2018 à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud Nivernais s'est réuni au Village Portuaire de la Jonction à DECIZE.

**Présents** : ROY Régine, GUYOT Justine, THÉVENET Pascal, VINGDIOLET Marie-Christine, GAUTHERON François, TEYSSIER Dominique, FONVERNE Jean-Marc, BERNIGAUD René, MONNETTE Jean-Marie, JULIEN Joëlle, BARBIER Daniel, CAILLOT Daniel, CONCEPTION Monique, GOULET André, THÉVENARD Pierre, COLAS David, ESCURAT Elisabeth, FALLET Guy, MAZOIRE Guy, DELLA TOFFOLA Solange, GAUCHER Noël, RAPIAT Michel, GATEAU Mireille, JAILLOT Annick, BEAUNÉE Michel, ROLLIN Philippe, LONGO Orféo, ROUSSELIN Martine, GIRARD Pascal, VADROT Philippe, BUCH Corinne, BERNARD Colette, JAMET Christine, GERMAIN Jean-Claude, CHABANNES Marie-José, ROUGET Nathalie, COLIN Séverine.

**Excusés** : HOURCABIE Guy, NAUX Louis, SCHWARZ François, BARBIER Roger, AMIOT Guy (pouvoir à R. Roy), SAURAT Jean-François (pouvoir à J. Julien), CORLAY Jean-Yves (pouvoir à M. Conception), DAGUIN Bernard, SOISSON Jean-Marc (pouvoir à S. Colin), FOUBERT Delphine, DUDRAGNE Arnaud (pouvoir à JM. Monnette)

**Secrétaire de séance** : BEAUNÉE Michel

Madame la Présidente constate que le quorum est atteint et que le Conseil peut valablement délibérer.

### **Sommaire**

1. Information au Conseil : restitution du diagnostic du PCAET.....2
2. Approbation du projet de territoire de la Communauté de Communes du Sud Nivernais sur la période 2018-2020 et présentation du contrat cadre de partenariat entre la CCSN et le Conseil Départemental de la Nièvre.....3
3. Questions orales.....5

## **1. Information au Conseil : restitution du diagnostic du PCAET**

Madame la Présidente dit qu'elle profite de cette séance imposée par le calendrier du Conseil départemental pour qu'une information soit faite sur l'avancée de la démarche du Plan Climat Air Energie Territorial et sur l'achèvement de la première phase de diagnostic.

Le Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET) est un outil de planification qui a pour but d'atténuer le changement climatique, de développer les énergies renouvelables et maîtriser la consommation d'énergie. Cet outil est obligatoire à l'ensemble des intercommunalités de plus de 20.000 habitants à l'horizon du 1er janvier 2019.

Le PCAET est un cadre d'engagement du territoire : il vise à structurer et permettre l'action de la collectivité et des acteurs associés face au défi du changement climatique.

Il peut être de nature différente en fonction des territoires, mais sa forme est fixée par la loi:

- un diagnostic
- une stratégie territoriale
- un plan d'actions
- un dispositif de suivi et d'évaluation des mesures initiées

Monsieur Saquet intervient pour une présentation de la synthèse du diagnostic effectué dans le cadre de la mission confiée l'année dernière au SIEEEN et au bureau d'étude qu'il a recruté pour accompagner les PCAET, de l'Agglo, des Bertranges et du Sud Nivernais.

Comme convenu avec le groupe de suivi (Mmes Conception et Vingdiolet et M. Fonverne), les éléments de ce diagnostic permettront d'envisager les possibles en terme d'orientations stratégiques dans le cadre d'un Atelier programmé le 4 décembre prochain à 17h45 à la Salle Marie Curie de la Machine, auquel seront conviés Conseillers communautaires et municipaux. Les arbitrages seront ensuite faits lors d'un Bureau et d'un Conseil communautaire consécutif.

A noter que la démarche du PCAET vient de manière décalée par rapport au point suivant de l'ordre du jour, mais tant le diagnostic que la stratégie serviront à nourrir les prochaines contractualisations.

Les documents de diagnostic du PCAET sont dès à présent consultables sur le site de la Communauté à l'adresse : <http://www.ccsn.fr/environnement-5/pcaet/>.

David Colas intervient en disant qu'une telle étude représente un investissement conséquent et qu'il est dommage de n'avoir que des chiffres de 2014. Il ajoute que la production du parc photovoltaïque de Verneuil/Charrin serait plus de 40Gw/h que de 25 Gw/h.

L'intervenant présente des explications sur la provenance des données.

Daniel Barbier pose la question des éoliennes.

L'intervenant précise que le potentiel déterminé est un potentiel brut et que de nombreuses contraintes doivent être prise en considération dans l'installation d'éoliennes.

Marie-Christine Vingdiolet insiste sur le potentiel solaire.

L'intervenant attire aussi l'attention sur la réduction des consommations d'énergie résidentielles.

## **2. Approbation du projet de territoire de la Communauté de Communes du Sud Nivernais sur la période 2018-2020 et présentation du contrat cadre de partenariat entre la CCSN et le Conseil Départemental de la Nièvre**

La Communauté de Communes du Sud Nivernais créée au 1<sup>er</sup> janvier 2017 est issue de la fusion de deux intercommunalités (Sud Nivernais et Fil de Loire) et de l'intégration de deux Communes (La Fermeté et Toury Lurcy). Le paysage territorial a connu d'importantes mutations ces dernières années, cette recombinaison impose donc de réfléchir à l'action intercommunale et de lui donner un cadre.

Pour s'inscrire dans une stratégie de développement territorial, la Communauté de Communes a procédé à l'élaboration d'un projet de territoire.

Un projet de territoire se situe à la croisée de différentes fonctions : il amène une réflexion sur les enjeux du territoire, assure la cohérence des différentes politiques menées par la Communauté et décline sa vision stratégique en plan d'actions afin de garantir sa mise en œuvre.

**Madame la Présidente expose qu'elle a confié** le pilotage, l'organisation et le suivi ce dossier, ressortant de sa responsabilité, à M. François Gautheron, vice-président en charge de la Contractualisation.

Un comité de pilotage a été constitué spécifiquement afin de suivre son déroulement. Il est composé de l'ensemble des membres du Bureau communautaire, du président du Conseil Départemental ainsi que des conseillers départementaux de notre territoire.

**Sur la méthode**, un diagnostic de territoire a été réalisé en interne par les services de la CCSN. Il synthétise en 4 chapitres les différents documents et données du territoire. Il a permis d'identifier les atouts et les faiblesses du territoire. Celui-ci fixe les enjeux d'où découlent des orientations de développement et la rédaction du projet de territoire au travers d'un programme d'actions triennal (2018-2020).

Un comité de pilotage a associé l'ensemble des maires de la CCSN, le Bureau communautaire et les conseillers départementaux du territoire dans une démarche visant notamment à faire émerger une connaissance commune en matière de développement économique et une complémentarité des interventions pour la concrétisation de projets d'implantation et de développement. Ce choix, guidé par la nature même des missions confiées, a permis le renforcement de notre collaboration avec le Département.

**7 dates** clés ont jalonné les 6 derniers mois :

- **1 réunion de présentation de la politique territoriale** par le Conseil Départemental (15 mai 2018) auprès des membres du Bureau communautaire
- **1 réunion de présentation** (30 mai 2018) **du diagnostic de territoire et des modalités de la contractualisation avec le Conseil Départemental** auprès de l'ensemble des membres du bureau communautaire
- **3 réunions de concertation** (12 juin, 20 juin et 25 septembre) entre membres du Bureau communautaire pour lister, débattre et sélectionner les projets communaux et intercommunaux à inscrire dans la contractualisation
- **2 comités de pilotage** (27 juin et 8 octobre) pour valider les projets programmés dans le projet de territoire et le contrat cadre de partenariat

A l'issue de ces travaux, deux grands axes stratégiques se détachent :

Tout d'abord, il s'agit **d'ancrer les actifs et les activités sur le territoire en favorisant le développement économique, l'emploi et la formation.**

Ensuite, seront engagées des actions pour **accroître l'attractivité du territoire en proposant un espace de proximité, équilibré et durable.**

Ces axes de développement orienteront les enjeux et la stratégie territoriale sur un espace fort, aujourd'hui, de 20 Communes et près de 23 000 habitants.

En formalisant une stratégie de développement, la Communauté de Communes gagnera en légitimité et en crédibilité vis-à-vis de ses partenaires institutionnels. C'est un outil au service des politiques de contractualisation avec le Département, la Région ou l'Etat.

A cet effet, le 14 mai 2018, l'Assemblée du Conseil Départemental de la Nièvre a voté à l'unanimité la nouvelle politique d'accompagnement des projets d'aménagement et de développement des territoires pour la période 2018-2020.

La nouvelle politique départementale se substitue à l'intervention par politique publique sectorielle (eau, culture, sport, habitat...). Elle répond désormais à une logique d'accompagnement territorial, plus transversale.

Celle-ci se traduit notamment par la mise en place de dispositifs de soutien destinés aux différentes collectivités de la Nièvre, et en particulier un contrat cadre de partenariat à l'échelle des Communautés de Communes. Ce contrat cadre est détaillé en annexe.

Le Département reconnaît l'échelle intercommunale comme une maille d'intervention pertinente pour définir et mettre en œuvre les projets d'investissement structurants sur les territoires.

A ce titre, il propose à chaque établissement public de coopération intercommunale de conclure un contrat cadre de partenariat, dispositif élaboré à partir d'un projet de territoire, et dans lequel seront inscrites les opérations soutenues au cours de la période 2018-2020. Dans ce cadre contractuel, le Département a alloué à la Communauté de Communes du Sud Nivernais un montant d'aide de 723 424 €.

Le Département de la Nièvre, en décidant d'accompagner les Communautés de Communes dans la réalisation de projets de territoire, entend favoriser les dynamiques locales et l'accompagnement des projets structurants, contribuant à l'attractivité de la Nièvre.

Aussi, considérant son intérêt à engager un projet de développement en cohérence avec ces orientations départementales, la Communauté de Communes du Sud Nivernais (CCSN) souhaite s'inscrire dans la démarche de contractualisation et de partenariat avec le Conseil Départemental formalisant les engagements réciproques pour les trois années à venir (2018-2020).

Dans le cadre de cette nouvelle phase de contractualisation, la synthèse du projet de territoire ainsi que les modalités du contrat cadre de partenariat avec le Conseil Départemental ont été mis à disposition des Conseillers communautaires dans le rapport préparatoire de la séance et seront annexé à la présente délibération.

Aussi, Madame la Président propose au Conseil :

- d'approuver le projet de territoire,
- d'approuver le plan d'actions constituant une liste fermée,

- d'approuver la mobilisation des crédits territoriaux pour les opérations dont l'opérationnalité est de niveau 1, selon les modalités inscrites dans le tableau annexé à la présente délibération,
- de valider les modalités de contractualisation du contrat cadre de partenariat avec le Conseil Départemental de la Nièvre
- de l'autoriser à effectuer toutes les démarches à intervenir relatives à cette nouvelle contractualisation et notamment de m'autoriser à signer le contrat cadre de partenariat avec le Représentant du Conseil départemental

Après en avoir délibéré, le Conseil, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

### **3. Questions orales**

Madame Christine Jamet fait l'intervention suivante dans le cadre de sa demande préalable :

*Madame la Présidente*

*Lors du dernier conseil municipal de la ville de Decize, Madame le Maire Justine Guyot a soumis au vote une décision modificative du budget. Dans la section d'investissement au chapitre 20 « immobilisations incorporelles » en dépenses il nous a été demandé de voter le financement de l'étude relative à l'implantation d'une maison de santé à hauteur de 6120 €. Or la compétence concernant l'immobilier d'une maison de santé appartient à la Communauté de Communes. J'ai demandé des explications sur cette dépense transférée de la Communauté de Communes à la ville de Decize.*

*La réponse apportée par Mme Le Maire a été :*

*« J'ai pris la décision de demander une étude de faisabilité concernant l'implantation d'une maison de santé à Nièvre aménagement. La Communauté de Communes est trop lente et ce dossier n'avance pas... »*

*Questions : Comment se fait-il que l'étude n'a pas été demandée par la Communauté de Communes ? Comment se fait-il que le prix à payer revient à la Commune de Decize ? La compétence appartient elle toujours à la Communauté de Communes ?*

*J'ai demandé quels étaient les tenants et les aboutissants de cette étude. A ce jour je n'ai pas pu accéder à la lecture de cette étude malgré mes sollicitations.*

*La réponse apportée par Mme Le Maire a été l'annonce de 3 propositions d'implantation. A la question « y-a-t-il eu un choix de fait » ? La réponse a été NON*

*Or nous avons appris que le choix s'est porté sur la solution de l'ancien garage Boulevard Voltaire.*

*Questions : Pouvez-vous nous confirmer ce choix ? Qu'advient-il maintenant de ce dossier ? La Communauté de Commune reprend elle le dossier ?*

*Le site d'implantation du boulevard Voltaire de par son ancienne activité est un site pollué.*

*Qui prendra en charge le cout de la dépollution de ce site ? Combien de temps cela prendra-t-il ?*

*Aucun budget n'a été voté à ce jour pour l'implantation de la Maison de santé à la Communauté de Communes*

*Dans la programmation des opérations du contrat cadre de partenariat 2018/2020 avec le Conseil départemental nous ne retrouvons pas de projet concernant la Maison de Santé de Decize.*

*Le financement d'une part de la Maison de Santé peut-il rentrer dans le cadre de ce contrat de partenariat ?*

*Nous voyons bien que l'aboutissement de ce dossier va demander encore plusieurs années.*

*Question : Madame la 1ère Vice-présidente, la Ville de Decize devra-t-elle prendre en charge d'autres dépenses très importantes concernant l'immobilier de cette Maison de Santé Pluridisciplinaire si ce dossier n'avance pas dans l'institution Communauté de Communes aussi vite que vous le souhaitez ?*

*A plusieurs reprises le Président du Conseil départemental est intervenu dans ce dossier. Les Decizois se posent plusieurs questions, ne comprennent plus qui fait quoi dans ce dossier et regrettent que la politique prenne le dessus dans ce dossier.*

*Questions : A quel titre le Président du Conseil départemental est-il intervenu dans ce dossier : Président du conseil départemental, ancien Maire de Decize, ancien médecin ou autre ... ?*

*Comment se fait-il qu'il soit venu vous présenter l'étude de Nièvre aménagement alors que la demande d'étude a été demandée par Justine Guyot et payée par les Decizois ?*

*En vous remerciant par avance des réponses que vous pourrez apporter à ces questions.*

Madame la Présidente rappelle la compétence statutaire de la Communauté : « construction ou aménagement de nouvelles maisons de santé pluridisciplinaires destinées à la location à des professionnels contractuellement engagés, après validation d'un projet de santé ».

Elle expose qu'un projet de santé a été validé le 27 avril dernier par les professionnels Decizois et que la compétence de la Communauté s'établit au plus tôt à cette date.

Elle indique avoir été informée de la réalisation d'une étude de faisabilité par Nièvre Aménagement consécutivement et ajoute que le Conseil communautaire n'est pas le lieu pour échanger de la pertinence ou non.

La Ville a souhaité donner une restitution de l'étude à la Communauté de Communes et aux professionnels de santé.

A l'occasion de cette réunion, le Secrétaire général de la Préfecture, le Président du Conseil départemental et le Président de Nièvre Aménagement étaient présents en qualité pour échanger sur la possibilité d'un montage contractuel dit de « concession d'aménagement ».

Trois sites ont été inclus dans le périmètre de l'étude : le site Girault Roy, les bâtiments Place Hanoteau, le bâtiment « Orange ».

L'étude a conclu que le site Girault Roy était le plus propice de ces trois sites.

La Présidente dit que rien n'est arrêté à ce jour. Elle ajoute les services de la Préfecture lui ont communiqué leur position concernant la dépollution du site Girault Roy en indiquant d'une part que l'ancien exploitant n'a pas fait les toutes les diligences nécessaires dans le cadre de la mise à l'arrêt définitif de son « Installation classée pour la protection de l'environnement » et d'autre part que des réserves doivent être émises sur un changement d'usage du terrain de « garage » à « cabinets médicaux » en l'absence de données suffisantes sur ce point. Pour cette raison et pour des raisons de coût du foncier, ce site pose question.

Elle fait donc part de son intention de réunir le groupe de travail et les professionnels à brève échéance pour faire avancer le dossier.

Monsieur Fonverne expose ensuite le problème du débit internet à Lucenay-lès-Aix. Il indique que la station-service installée avec l'appui de la Communauté est régulièrement hors service pour des raisons de connexion. Il interpelle la Présidente sur la nécessité d'avancer sur les problèmes de connexions à Lucenay maintenant que la compétence a été transférée. Il ajoute qu'à la Mairie et au centre bourg, les administrations, entreprises et particuliers sont également touchés par des coupures récurrentes.

Monsieur Gautheron, Vice-Président à l'aménagement qui a animé le groupe de travail « Fibre » intervient.

Il indique qu'il y a clairement une insuffisance d'Orange, que le cuivre va être confronté à un problème de vétusté dans le cadre des choix prévisibles d'absence d'entretien. Il ajoute qu'il a entrepris des démarches dans le sens d'une assistance à Nièvre Numérique mais que cela prend du temps et que les relations entre Nièvre Numérique et le Conseil départemental sont évolutives. Il conclut en disant que l'important est que le projet que Nièvre Numérique présente soit un projet qui convient à la Nièvre.

David Colas réagit à l'intervention de Madame Jamet. Il réaffirme que les élus ne sont pas hostiles au projet de santé. Il souhaite que le groupe de travail puisse se réunir hors la présence du Président du Conseil départemental, que l'ensemble des participants aient le même niveau d'information et que l'on sache précisément qui sont les professionnels qui s'engagent.

Daniel Barbier intervient sur les Communes oubliées dans le projet initial de déploiement de la Fibre. Il rapporte l'intervention du Préfet devant le Préfet de Région et le Président du Conseil départemental dans le sens d'une enveloppe supplémentaire de 5M€ pour le projet. Il ajoute que dans ce cadre il faut revoir sérieusement la cartographie et que les neuf Communes oubliées dans le plan initial posent problème.

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h05.***